

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

DEPARTEMENT
VENDEE-----
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Le 18 Mai 2018****Nombre de Conseillers****L'an deux mil dix-huit, le dix-huit mai à 20H30**

lieu		Le Conseil Municipal de la Commune de MOUILLERON-SAINT-GERMAIN s'est réuni au
- En exercice	24	ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. JOSSE
Valentin,		Maire.
- Présents	17	Membres du Conseil : JOSSE Valentin, PINEAU Stéphane, VENEAU Geneviève,
+ 4 pouvoir		COUSIN Pascal, MEUNIER Hélène, COSSET Michel, CLAIRAND Claudie, BETARD
		Jean-Pierre, DANIAU Gérard, CHAIGNEAU Jean-Pierre, BATTEUR David, BERTHON
		Marylène, BETARD Gildas, , BREMAUD Michelle, BROMET Jeanne-Marie, de
		GAILLARD François, DUCEPT Bernard, GROLLIER Alexandrine, GUILLET Murielle,
		MARCHAND Chantal, METAY Vincent, RAINTEAU Jean-Noël, SOULARD Anne,
		VINCENT Anthony
- Votants	21	Absents excusés : Chantal MARCHAND, Anthony VINCENT, François De GAILLARD,
		Hélène MEUNIER, Jeanne-Marie BROMET
		Absents : David BATTEUR, Vincent METAY,
		Secrétaire : Michèle BREMAUD
- Absents	: 7	Anthony VINCENT a donné procuration à Jean-Pierre BETARD
		François De GAILLARD a donné procuration à Gérard DANIAU
		Hélène MEUNIER a donné procuration à Stéphane PINEAU
		Jeanne-Marie a donné procuration à Anne SOULARD

Date de la convocation : 14 mai 2018***ORDRE du JOUR.***

- Examen des déclarations d'intention d'aliéner
- Demande de subventions diverses
- Propositions pour divers devis
- Proposition de convention avec le SYDEV pour l'éclairage du lotissement du Fief des Ecus 3
- Fixation du montant de la protection sociale complémentaire pour le risque « Prévoyance » du personnel communal
- Attribution du marché pour la maîtrise d'œuvre pour la construction du local technique
- Attribution du marché de maintenance et d'entretien des copieurs de la commune
- Demande de subvention (amendes de police) pour les travaux de voirie de la rue du Pavé
- Modification du tableau des emplois du personnel
- Questions diverses

**Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant à Mr SMART
N° 201805D001**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître AUVINET, notaire à La Caillère-Saint-Hilaire, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant à Mr SMART James et située 2 rue du Maréchal De Lattre de Tassigny à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN et qui est cédée à Mr KODAT.

Cette propriété est cadastrée AB 754 et 755 d'une surface totale 1 a 51 ca.

Cette propriété est vendue au prix de 60 000 € dont 6 000 € de commission d'agence + frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, renonce à son droit de prémption.**

**Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant à SCI GALLOT-GUERRAULT
N° 201805D002**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître TOMLIJANOVIC, notaire à Pouzauges, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant à la SCI GALLOT-GUERRAULT et située 24 rue Nationale à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN et qui est cédée à Mr et Mme SARRAZIN Fabrice.

Cette propriété est cadastrée AB 59 d'une surface totale 2 a 28 ca.

Cette propriété est vendue au prix de 115 000 € dont 13 800 € de commission d'agence + frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, renonce à son droit de prémption.**

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU LOCAL TECHNIQUE
N° 201805D003**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21 ;
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 42 ;
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 27 et 34 ;
Vu le rapport d'analyse des offres,

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 janvier 2018 approuvant le programme des travaux de construction d'un atelier technique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 23 février 2018 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur www.marches-securises.fr le 21 février 2018, avec une date limite de remise des candidatures fixée au lundi 19 mars 2018 à 12H00. Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plate-forme.

Suite à l'ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur a sélectionné trois candidats pour remise d'une offre et audition. Il s'agit des groupements suivants :

- Le groupement représenté par le cabinet ACC RIGOLAGE de La Roche-sur-Yon (+ les membres : COSNEAU Xavier Architecte, BARRE, FIB, SERBA)
- Le groupement représenté par le cabinet 6K by SICAR HR de La Roche-sur-Yon (+ les membres : SERBA, ATBI,)
- Le groupement représenté par le cabinet Thibaud Pochon de Fontenay-le-Comte (+ les membres : ROUSSEAU, AREST, FIB)

Suite à l'analyse des offres et aux auditions, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le Cabinet ACC Rigolage (+ les membres : COSNEAU Xavier Architecte, BARRE, FIB, SERBA), offre jugée économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères figurant dans le règlement de consultation.

Le classement proposé est le suivant :

- 1^{er} : Le groupement représenté par le Cabinet ACC RIGOLAGE (+ les membres : COSNEAU Xavier Architecte, BARRE, FIB, SERBA),
- 2^{ème} : Le groupement représenté par le Cabinet 6 K by SICAR HR (+ les membres : SERBA, ATBI,)
- 3^{ème} : Le groupement représenté par le Cabinet Thibault-Pochon (+ les membres : ROUSSEAU, AREST, FIB),

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, à l'unanimité

- **Classe les offres comme suit :**
 - 1^{er} : Le groupement représenté par le Cabinet ACC RIGOLAGE (+ les membres : COSNEAU Xavier Architecte, BARRE, FIB, SERBA),
 - 2^{ème} : Le groupement représenté par le Cabinet 6 K by SICAR HR (+ les membres : SERBA, ATBI,)
 - 3^{ème} : Le groupement représenté par le Cabinet Thibault-Pochon (+ les membres : ROUSSEAU, AREST, FIB)
- **Attribue le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet ACC RIGOLAGE** (+ membres de l'équipe : COSNEAU Xavier Architecte, BARRE, FIB, SERBA) pour un taux de rémunération de 7.37 % du montant des travaux s'élevant à 327 300,00 euros HT, soit un forfait provisoire de rémunération de 24 122,01 euros HT.
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre** relatif à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant,
- **Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération « Local technique.**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL
N° 201805D004**

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative N° 1 du budget principal de la commune ci-dessous :

Décision modificative N° 1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-202-12 : ACHATS TERRAINS	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21311-69 : RENOVATION DE LA MAIRIE	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

**OBJET : CONVENTION AVEC LE SYDEV : ECLAIRAGE LOTISSEMENT DU FIEF DES ECUS TROIS
N° 201805D005**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition du SYDEV pour l'éclairage (travaux neufs) du Lotissement du Fief des Ecus Trois.

Proposition du SYDEV :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base de participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage (travaux neufs)	4 168 €	5 002 €	4 168 €	100%	4 168 €
TOTAL DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE					4 168 €

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette convention** et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU PERSONNEL AU 14 MAI 2018
N° 201805D006**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Dans le cadre de l'embauche d'un nouvel agent d'entretien et des avancements de grade de deux agents, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

- **La création d'un emploi au grade d'adjoint technique territorial au 14 mai 2018**
- **La création d'un emploi au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 1^{er} avril 2018**
- **La création d'un emploi au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe**

- **Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14 mai 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

De créer :

- **l'emploi au grade d'adjoint technique territorial au 14 mai 2018 à temps complet**
- **l'emploi au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 1^{er} avril 2018 à temps complet**
- **l'emploi au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au 1^{er} mai à temps complet**

D'adopter à l'unanimité en conséquence le nouveau tableau des effectifs au 14 mai 2018 suivant :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Filière administrative :			
- Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1 poste à 35 heures
- Rédacteur	B	1	1 poste à 28 heures
- Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 35 heures
- Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 35 heures
Filière technique :			
- Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2 postes à 35 heures
- Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2 postes à 35 heures
- Adjoints techniques territorial	C	4	1 poste à 35 heures 1 poste à 29 heures 45 mn 1 poste à 21 heures 1 poste à 17heures 50 mn
Filière Sociale :			
- Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 25 heures
TOTAL		13	

**OBJET : AUTORISATION POUR UNE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LA SOCIETE HIKOB
N° 201805D007**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier reçu de la Direction Régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de La Loire (Service Central Travail) concernant une demande de dérogation au repos dominical.

En effet, le conseil **doit donner son avis sur la demande de dérogation à l'attribution du repos hebdomadaire le dimanche 8 juillet 2018 par la Société HIKOB de Villeurbanne**. Cette société est spécialisée dans la conception et la commercialisation de systèmes matériels et de logiciels permettant la captation et la centralisation de données terrain. Elle effectue des prestations d'assistance et de maintenance auprès de la Société EUROMEDIA, société spécialisée dans la prestation audiovisuelle assurant la couverture télévisée d'événements, notamment dans le domaine sportif.

Afin d'effectuer cette prestation, **la société HIKOB demande l'autorisation d'employer exceptionnellement 3 salariés le dimanche 8 juillet 2018 dans le cadre de l'étape du Tour de France** devant se dérouler de notre commune à La Roche sur Yon.

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité**

- **d'autoriser la société HIKOB** de Villeurbanne **d'employer 3 salariés le dimanche 8 juillet 2018** et charge Monsieur le Maire
- d'en informer la Direction Régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de La Loire (Service Central Travail)
- De signer tous documents relatifs à ce dossier.

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES
N° 201805D008**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal diverses demandes de subventions :

- Sté de chasse de Mouilleron-en-Pareds
- Vélo-club de Bazoges en Pareds
- La Fondation du patrimoine
- Métiv'son

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Subventions attribuées	Total subventions
Sté de chasse de Mouilleron-en-Pareds	100 € pour le GDON	200 €
	100 € pour l'association	
Vélo club de Bazoges-en-Pareds	6 jeunes x 12.50 € = 75 €	100 €
	Subvention exceptionnelle liée au Tour de France : 25 €	
Fondation du Patrimoine	Forfait de 120 €	120 €
Métiv'son		0 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

**OBJET : APPROBATION DU DEVIS POUR LE RENFORCEMENT D'UNE PANNE ET LA MISE EN PLACE D'UNE PASSERELLE AU NIVEAU DU CLOCHER DE L'EGLISE
N° 201805D009**

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise PREZEAU pour des travaux à l'église.

En effet, il a été constaté, des infiltrations d'eau au niveau du clocher qui ont endommagé la panne.

De même pour accéder au clocher, il existait une échelle qui n'était pas conforme. Il a été demandé à l'entreprise PREZEAU de nous établir un devis pour la réfection de la panne et pour la fourniture d'une passerelle en aluminium plus solide et plus adapté.

Le devis s'élève à 6 818.94€ HT.

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis de 6 818.94 € HT** soit 8 182.73 € TTC et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce devis.

**OBJET : APPROBATION DU DEVIS POUR LES COUVERTURES DU GARAGE ET DE LA SALLE DE MUSIQUE
N° 201805D010**

Monsieur le Maire présente au conseil les devis des entreprises PREZEAU et LORIEAU pour la réfection des couvertures de du garage du presbytère et de la salle de musique.

En effet, il a demandé aux entreprises PREZEAU et LORIEAU Jérôme de nous établir un devis pour la réfection des toitures des 2 bâtiments.

Le devis s'élève à :

Entreprises	Lieux	Montant HT
PREZEAU	Salle de musique	9 988.54 €
	Garage	3 938.23 €
	TOTAL	13 926.77 €
LORIEAU	Salle de musique	7 069.20 €
	Garage	2 907.00 €
	TOTAL	9 976.20 €

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les devis de l'entreprise LORIEAU SOIT :**

LORIEAU	Salle de musique	7 069.20 €
	Garage	2 907.00 €
	TOTAL	9 976.20 €

et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce devis.

Les dépenses ont été inscrites au budget de l'année 2018 à l'opération bâtiments.

**OBJET : APPROBATION DU DEVIS POUR L'AMENAGEMENT DU CAMPING POUR LES CAMPEURS ET LES CAMPING-CAR
N° 201805D011**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis reçus pour l'aménagement du camping pour les campeurs et les campings car.

L'aménagement consiste à la fourniture d'équipements et gestion commerciale d'une aire de camping-car pouvant également accueillir les tentes et caravanes (pendant la période d'ouvertures des sanitaires).

Cet aménagement permettra d'avoir un contrôle d'accès par la mise en place de bornes entrées/sorties, barrière,etc...) ,et intégrera un système de paiement par carte.

L'aménagement de l'aire de camping-car sera ouvert toute l'année.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour nous fournir un devis pour cet aménagement d'aire de camping-car :

- Flot Bleu
- Aximum
- Camping-Car Park

Seule une entreprise a répondu au cahier des charges :

Camping-car Park	Contrôle d'accès (bornes entrées sorties, barrières automatique, ect)	16 850.00 €
	Automate de paiement	8 780.00 €
	Pack Communication	3 070.00 €
	WIFI – Système HOTSPOT	2 430.00 €
	Installation	3 800.00 €
	Ensemble de collecte	1 550.00 €
	Armoire électrique	2 300.00 €
	TOTAL	38 780.00 €

De même, pour cet aménagement, des travaux de terrassement sont nécessaires :

L'entreprise PREZEAU a répondu favorablement à notre demande de devis. Celui-ci se décompose comme suit :

PREZEAU	Aire de vidange et remplissage	4 980.24 €
	Contrôle d'accès	4 172.78 €
	TOTAL	9 153.62 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les devis :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
CAMPING-CAR PARK	38 780 €	46 536.00 €
PREZEAU	9 153.62 €	10 984.34 €
	TOTAL	57 520.34 €

et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce devis.

Le montant des dépenses sont inscrites au budget de l'année 2018.

**OBJET : APPROBATION DU DEVIS POUR ECOLE NUMERIQUE
N° 201805D012**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'e-collectivités qui accompagne les collectivités pour l'achat de matériel numérique pour les écoles primaires grâce à une centrale d'achat.

Après délibération, le conseil municipal décide avec 20 voix pour et une abstention d'acquiescer :

- 1 tableau numérique
- 7 ordinateurs portables (1 pour la direction et 6 par classe)
- L'extension de garantie de 3 ans pour les ordinateurs portables
- La sécurisation du site
- L'installation du matériel par la société retenue (ACT Service)
- Les frais de gestion de 4% pour le centre de gestion.

La dépense d'un montant de 8 190.20 € HT a été inscrite au budget de l'année 2018 à l'opération mobilier/matériel. Une autre commande aura lieu en 2019 pour l'acquisition d'autres matériels.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce devis.

**OBJET : CHANGEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU PHOTOCOPIEUR
N° 201805D013**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats de location des photocopieurs des 2 mairies (Mouilleron-en-Pareds et Saint-Germain-l'Aiguiller) et celui de l'école publique arrivent à échéance.

Il expose également les nouvelles attentes de la commune pour les nouveaux photocopieurs (copies couleurs, A4 et A3, recto-verso une passe, intégration d'un fax (pour la mairie de Mouilleron-en-Pareds, et d'un scanner, ainsi qu'un système performant pour la dématérialisation.

Monsieur le Maire présente les 6 propositions :

- BOUTIN de Fontenay le Comte
- VERRIER des Herbiers
- Quadra Bureautique de Cholet
- SFERE Bureautique de La Roche sur Yon
- OMR Impression de St Herblain
- Rex-rotary de Dompierre sur Yon

Après comparaison, l'offre la mieux disante est celle de la société VERRIER comprenant :

☞ **en contrat de location sur 60 mois :**

- 1 copieur SHARP couleur de 40 pages par minutes pour la mairie de Mouilleron-en-Pareds de 124.94 € HT par mois
- 1 copieur SHARP couleur de 35 pages par minutes pour l'école publique de 69.50 € HT par mois
Le coût copie est de 0.033 € HT pour la copie couleur et de 0.0033 € HT pour la copie couleur pour les deux copieurs.

☞ **l'achat d'un copieur pour la mairie de St Germain-l'Aiguiller**

- 1 copieur BROTHER Noir et blanc pour la mairie de St Germain l'Aiguiller d'un montant de 317.65 € HT plus 140 € HT le pack service de 5 ans pour la réparation sur site pièces d'usures incluses

Le coût copie est de 0.01304 € HT pour la copie noir et blanc

Il n'y aura aucun frais de livraison de toner.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la proposition la mieux disante, proposée par la société VERRIER des Herbiers :

☞ **en contrat de location sur 60 mois :**

- 1 copieur SHARP couleur de 40 pages par minutes pour la mairie de Mouilleron-en-Pareds de 124.94 € HT par mois
- 1 copieur SHARP couleur de 35 pages par minutes pour l'école publique de 69.50 € HT par mois
Le coût copie est de 0.033 € HT pour la copie couleur et de 0.0033 € HT pour la copie couleur pour les deux copieurs.

☞ **l'achat d'un copieur pour la mairie de St Germain-l'Aiguiller**

- 1 copieur BROTHER Noir et blanc pour la mairie de St Germain l'Aiguiller d'un montant de 317.65 € HT plus 140 € HT le pack service de 5 ans pour la réparation sur site pièces d'usures incluses

Le coût copie est de 0.01304 € HT pour la copie noir et blanc

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**OBJET : APPROBATION DU DEVIS POUR LE POINT A TEMPS
N° 201805D014**

Monsieur le Maire présente au conseil les devis des entreprises Vendée Emulsion et Eiffage pour les travaux de point à temps annuel.

Les devis pour 30 tonnes s'élèvent à :

Entreprises	Montant HT
Vendée Emulsion	17 340 €
Eiffage	17 400 €

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis de l'entreprise Vendée Emulsion pour un montant de 17 340 € HT et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce devis.**

OBJET : DEMANDE SUBVENTION AMENDES DE POLICE N° 201805D015

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagements de sécurité de la rue du Pavé, RD89.

En effet, la route départementale RD89, supporte un trafic routier important. La limitation de vitesse à 50 km/h n'est globalement pas respectée.

Cet aménagement consiste à :

- Rétrécir la largeur de chaussée
- Sécuriser les différents carrefours
- Réduire la vitesse des différents véhicules
- Normaliser le cheminement piéton
- Officialiser les zones de stationnement
- Améliorer le cadre de vie

Le projet de réalisation est estimé à 411 180.00 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT :

Coût estimatif de l'opération :	411 180.00 € HT
Lors de la réunion cantonale)	
Subvention amendes de police :	10 000.00 € HT
Autofinancement :	<u>401 180.00 € HT</u>
TOTAL	411 180.00 € HT

Le conseil municipal approuve ce plan de financement et sollicite la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement de sécurité de la rue du Pavé, RD89, et charge Mr le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour Copie conforme

**Le Maire,
Valentin JOSSE**